

Les tiers-lieux : éléments de typologie

Entre l'espace de travail et celui de l'intimité domestique, le tiers-lieu se présente comme le territoire d'une mise en commun (d'outils, de compétences...) libre et volontaire, qui s'avère propice à l'expérimentation et au développement de l'innovation sociale. Quelques balises permettent de mieux cerner ses spécificités.

La notion de tiers-lieu est aujourd'hui présente dans la plupart des réflexions touchant à l'aménagement ou au développement territorial (centre d'affaires, incubateurs, clusters, etc.), aux politiques publiques s'adressant aux personnes (action sociale, culture, etc.), à la politique des villes (villes 2.0, villes créatives, etc.).

Pour des raisons économiques : réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens, nouveaux marchés, etc.

Pour des raisons d'efficacité aussi : mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux, marketing, etc.

Enfin, pour des raisons plus essentielles, quand il s'agit de mobiliser la capacité de chacun à créer de la valeur (sociale, culturelle, économique) en misant sur l'alliance de l'autonomie et du collectif, en dehors ou à côté des institutions (l'entreprise, la maison de la culture, le centre d'action sociale, l'école, la bibliothèque). Particulièrement chaque fois que les Pouvoirs publics, les entreprises, ou le plus souvent des citoyens, seuls ou en micro-collectifs, prennent conscience qu'il y a des besoins qui ne peuvent pas être satisfaits, de la valeur qui ne peut pas être créée par le seul jeu des institutions et des entreprises, dans leurs formes conventionnelles

UNE NOTION PUBLIQUE...

Forcément interpellés par l'émergence de ces tiers-lieux, intéressés par leur efficacité et leur efficience, reconnaissant à l'occasion la capacité des individus à agir collectivement en toute autonomie, les Pouvoirs publics se sont emparé de la chose, soucieux de maintenir leurs prérogatives en matière d'aménagement du territoire. Ils ont multiplié les études sur les tiers-lieux : la pression démographique, le renchérissement permanent du foncier et de l'immobilier en milieu urbain, la recherche de nouvelles formes de productivité et de rentabilité, l'émergence de mouvements dits « citoyens » ou « militants » visant à étendre l'empowerment des individus rassemblés en (micro) collectifs ... Autant de problématiques qui passent inévitablement par celle du territoire. Et le territoire est bien une affaire publique, politique, et parfois policière.

Les « *occupy movements* » et autres friches, squats, ZAD (« zones à défendre ») et ZAT (« zones d'autonomie temporaire ») sont en effet là pour montrer combien la réappropriation des espaces privés ou publics par la créativité pratique, politique, militante, citoyenne, est au cœur exacerbé de la notion de tiers-lieu.

En France et en Belgique, ces questions ont souvent forgé leur expression à la suite de Mai 68. Entre critique et innovations sociales, on voit apparaître crèches parentales,

communautés de néo-ruraux, squats politiques et artistiques, etc., dont on peut retrouver l'esprit et les expériences dans la revue *La Gueule Ouverte*¹, par exemple.

Par ailleurs, l'émergence de ces tiers-lieux répond à un autre besoin, primordial. Les macro-transformations à l'œuvre dans nos sociétés globales déterritorialisent au quotidien des compétences individuelles ou micro-collectives, au niveau local. Des compétences politiques, des compétences professionnelles, culturelles, sociales, etc. Pour des raisons diverses, dont la plus massive est bien entendu le chômage, ces compétences sont mises à mal, privées d'effectivité, dévalorisées, renvoyées brutalement au seul domaine privé², au hobby, au délassement, à la vacance le plus souvent. Alors que dans le même temps, émerge de plus en plus criante une volonté d'agir dans et sur le monde, une volonté qui a pris acte de l'impuissance ou de la perte de légitimité des représentations instituées du monde et de ses territoires qu'étaient traditionnellement l'entreprise, le parti, l'église, l'Etat et leurs sous-produits.

Quand ces compétences, au lieu de se désagréger dans une sorte de déshérence sociale, manifestent leur disponibilité – notamment via les réseaux, et commencent à se reconnaître entre elles, par affinités, identités, utilités, elles cherchent inévitablement à se reterritorialiser, en réaffectant à de nouveaux régimes d'action les potentiels laissés en friche. Cette reterritorialisation, quelque forme qu'elle prenne, a toujours pour effet de créer des nouveaux contextes, des biotopes ou des écosystèmes³ : ceux qui s'avéreront viables seront particulièrement bien adaptés aux besoins, aux attentes, aux défis. Tout simplement parce qu'ils sont élaborés dans un circuit court directement à partir du terrain, ou chacun « pense-agit » avec chacun, et non construits dans une perspective up-down, où les uns pensent pour les autres. Des compétences déshistoricisées de force par la gestion des choses (le « service des biens »), sont amenées à refaire histoire, à leur manière imprévisible et créative.

... A DIMENSION SPATIALE

Des « free places » (les zones franches) de Erving Goffman, précurseur de cette réflexion sur les scènes de socialisation, au « third places » (les tiers-lieux) de Ray Oldenburg, en passant par le concept de « déterritorialisation » de Deleuze et Guattari, la question spatiale, de la scène au territoire, est évidemment fondamentale en matière de tiers-lieux. Un café comme zone franche, pour reprendre l'exemple canonique de Ray Oldenburg, est un tiers-lieu dont la dimension spatiale est tout autre selon qu'il se situe entre deux usines désaffectées à Seraing ou sur la route 66 aux States.

Le festival Brussels Wildlife⁴, qui met l'accent sur l'expérience sensible et directe des phénomènes urbains, fait de la ville pendant quelques jours un tiers-lieu à part entière, en

1 1972-1980 ; Cf. Scylla More, « *La Gueule ouverte, journal qui annonçait la fin du monde...* » in *Caricatures et caricature*.

2 ... et encore : que l'on songe, en Belgique, à la quasi-totale interdiction de fait de cumuler une allocation de chômage avec toute activité vous empêchant d'être disponible sur le marché de l'emploi.

3 ... pour reprendre le langage des « makers » et autres animateurs d'espaces de coworking.

4 « Le Festival BXL.Wildlife est un temps privilégié fournissant le cadre nécessaire à cette investigation. Chaque été, durant un temps déterminé, la région de Bruxelles-Capitale est temporairement déclarée « Parc National ». A l'instar du touriste, du chercheur ou de l'aventurier arpentant les grands parcs nationaux américains, le participant au festival se voit entraîné dans une errance à travers un territoire à (re)découvrir. A travers la marche et le camping sauvage, ici vecteurs privilégiés de l'expérience, le public-participant-chercheur-arpenteur est amené, par son déplacement et ses actions, à reconsidérer son espace quotidien et par là-même à interroger ses habitudes, ses comportements ainsi que ceux de ses congénères. Le festival bxl.wildlife est hors des modes traditionnels de recherche et d'études sur la ville. » (<http://www.bxl.wildlife.be/about.html>)

s'inspirant de la dérive situationniste et de sa psychogéographie⁵. Et n'est-ce pas également l'une des vocations de MONS 2015 (et des autres capitales culturelles) ? La ZAD de Haren⁶, luttant contre le projet de maxi-prison et ses jardins potagers, peut également être considérée comme un tiers-lieux à dimension urbaine.

A l'autre extrémité de cet axe territorial se retrouvent les « business centers », lieux fermés purement utilitaristes, constituant simplement une nouvelle offre immobilière de bureaux.

Entre les deux, une vaste gamme d'espaces : des institutions ouvertes à l'expérimentation (les bibliothèques, par exemple)⁷, des lieux privés⁸ détournés (un hall du bâtiment SMart, rue Féron, qui sert de lieu d'échange « bio » ou de micro-marché aux fromages, des lieux qui se transforment en « repair-café » le temps d'une soirée⁹), ou de grandes friches réaffectées avec ou sans l'intervention des pouvoirs publics, et dont la position urbaine, les surfaces, l'importance symbolique, leur permettent de jouer un rôle moteur en matière de développement territorial (LaVallée à Molenbeek, par exemple)¹⁰.

Il est assez aisé de répartir la grande diversité des tiers-lieux le long d'un axe territorial combinant caractéristiques spatiales et perméabilité des frontières de toutes natures, ouverture vs clôture.

...A DIMENSION SOCIALE

Un deuxième trait permettant d'établir une typologie des tiers-lieux tient à la capacité d'un lieu, d'un projet, à socialiser des compétences multiples sans qu'elles doivent faire preuve de leur légitimité –seulement de leur désir de s'exercer.

Revenons un instant au sociologue Erving Goffman. Dans son essai de 1961 sur les Asiles¹¹, il identifie trois types d'espaces propres aux lieux d'enfermement : l'espace interdit, l'espace surveillé et ces « free places » (zones franche) interstitiels, peu ou mal surveillés, où **on** peut être **je** et ce **je** manifester, si peu que ce soit, son emprise sur soi-même : « *Here one can be one's own man* ».

Dans cette dimension sociale, l'ouverture / la clôture ne se manifestent plus dans l'espace, mais dans le degré de reconnaissance mutuelle entre l'individu et la communauté.

La plus ou moins grande ouverture (tolérance) d'un tiers-lieu à la diversité et au polymorphisme des compétences est manifestement au centre de la plupart des projets et de leur règlement interne : un Fab-Lab¹², un espace de co-working¹³, des ateliers d'artistes partagés¹⁴, un repair-

5 « Une ou plusieurs personnes se livrant à la dérive renoncent, pour une durée plus ou moins longue, aux raisons de se déplacer et d'agir qu'elles se connaissent généralement, aux relations, aux travaux et aux loisirs qui leur sont propres, pour se laisser aller aux sollicitations du terrain et des rencontres qui y correspondent. » Guy Debord
cfr aussi : <http://www.larevuedesressources.org/+psychogeographie,03>

6 <http://haren.luttespaysannes.be/>

7 <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

8 http://hackerspace.be/Main_Page ou <http://microfactory.be/contexte/>

9 <http://www.repaircafe.be/fr/>

10 Il est significatif que cet espace réunissant une centaine de créateurs se soit vu décerner en 2015 par les autorités communales le titre de « Molenbeekois de l'année ».

11 Goffman E., 1961, *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, Garden City, N.Y., Anchor Books Doubleday, [rééd. 1990]

12 <http://www.imal.org/fablab>

13 <http://www.transformabxl.be/>

14 <http://brussels-art-factory.be/>

café (voir ci-dessus), un potager collectif¹⁵... tous se préoccupent d'ouvrir, plus ou moins, de fermer, plus ou moins, le partage d'un lieu et d'un projet, sur une triple base¹⁶ : utilitaire (on a besoin d'un lieu de travail, d'une machine coûteuse, etc.), affinitaire (on est intéressé par l'économie circulaire, le do-it-yourself, etc.) et identitaire (on est tous des « geek », on est voisins autour de notre potager, etc.). L'équilibre ainsi trouvé, qui peut évoluer au cours du temps, est un facteur constituant du projet, et de sa dynamique.

Un tiers-lieu est un espace où les identités sociales et professionnelles ne sont pas à priori déterminantes, où les marqueurs sont un instant brouillés, comme suspendus. Ce qui les distingue des clubs et autres corporations, fondés, eux, sur ces marqueurs socioprofessionnels.

Ouverts aux professionnels ou aux amateurs, à toute personne en phase de construction d'un projet ou en phase commerciale intense, en vacance ou en activité, au passant ou à l'utilisateur intensif, un tiers-lieu considère a priori toutes les identités comme légitimes, sans qu'elles doivent « montrer leurs papiers ».

Cette ouverture est contrebalancée par la nécessité plus ou moins affirmée que chacun se reconnaisse dans « l'esprit du lieu », ne serait-ce que partiellement (affinité d'intérêts professionnels, techniques, idéologiques, etc.). La porte est ouverte, mais vous être prié de ne rester que si vous vous y sentez bien. Ce qui est au fond la moindre des choses pour commencer à échanger, à contribuer ou à partager.

Le tiers-lieu, c'est donc aussi un projet, un groupe, voire une communauté, et l'adhésion à « l'esprit du lieu » peut devenir un critère essentiel d'acceptation par le groupe, pouvant aller jusqu'à une cooptation par la communauté. La communauté fraternelle reste toujours fondée sur la ségrégation. Pour reprendre l'exemple du café comme tiers-lieu, il offre bien une scène ouverte à des échanges sociaux improbables, légitimes ou non... mais sans doute un peu moins ouverte quand il s'agit d'un café de « bikers » ou de supporters des « Rouches ».

Dans une société où l'identité sociale, les signes extérieurs d'intégration socioéconomique, socioculturelle, socioprofessionnelle, sont de plus en plus sollicités au départ de toute démarche (professionnelle, associative, citoyenne, etc.), les tiers-lieux offrent, plus ou moins, un nouvel espace de socialisation et de subjectivation, une nouvelle manière de s'asseoir à une place « libre de tous droits », dont chacun peut dessiner les contours avec une relative liberté d'intention. Voilà tracé ce deuxième axe typologique.

...A DIMENSION ECONOMIQUE

Le troisième trait que nous mettrons en évidence tient à l'économie d'un tiers-lieu. Moins au modèle économique qui sous-tend son existence matérielle qu'au type d'échanges qu'il promeut, de façon revendiquée ou non. Bref, à la question de la valeur et de l'échange.

¹⁵ <http://baobab81.org/>

¹⁶ Ces trois motifs, utilitaire, affinitaire, identitaire, sont généralement présents de façon plus ou moins équilibrées dans toute dynamique de groupe.

Si l'on reprend la typologie de l'économiste Karl Polanyi, à côté de l'économie marchande, deux autres types d'échanges structurent la sphère économique :

- L'un fondé sur un principe de redistribution, qui suppose un organisme central redistribuant ce qu'il collecte (l'Etat, par exemple, qui collecte l'impôt et redistribue des prestations sociales),
- et l'autre, fondé sur un principe de réciprocité, où l'apport de chacun est immédiatement mutualisé au niveau du groupe, quand bien même cet apport n'est échangé qu'entre deux personnes.

Ces trois types d'échanges structurent, dans des proportions diverses, l'économie de tous les tiers-lieux : l'échange marchand (parfois en creux, quand celui-ci est explicitement rejeté), l'échange redistributif – ne serait-ce que par le biais de la mutualisation des moyens (infrastructure, équipements, services) et l'échange horizontal et réciproque qui fait communauté.

Tous les tiers-lieux s'intéressent d'une manière ou d'une autre à l'émergence de formes d'échanges non monétaires, censés bénéficier à chacun, en tant que ces échanges, dans leur ampleur, leur qualité, leur nature, constituent une marque caractéristique du projet. Cela ne prend pas nécessairement la forme d'un engagement politique (en faveur de l'économie circulaire, contributive, coopérative, de la gratuité, etc.), et parfois même cela ne recouvre qu'une opération purement commerciale (les business centers et autres centres d'affaires, qui en font un argument « marketing »).

Ici aussi, d'un extrême à l'autre, la réussite d'un tiers-lieu tient essentiellement à sa capacité à créer de la valeur (quelque support qu'on lui donne), à partir de son dispositif propre, mutualisé, collectivisé, partagé, pris, offert ou vendu, que chacun est censé mobiliser à titre individuel en s'insérant dans un monde d'échanges (de savoirs, de pratiques, de réseaux, de compétences, de moyens, etc.). La manière dont cette valeur sera capitalisée et mise en circulation dépendra en partie de l'équilibre que le tiers-lieu trouvera (ou instituera) entre ces trois pôles de l'échange marchand, de l'échange redistribué et de l'échange réciproque. Et cet équilibre lui est propre et participe à « l'esprit du lieu ».

DES LIEUX D'EXPERIMENTATIONS ET D'INNOVATION

Le champ territorial, le champ social, le champ économique... Selon son degré d'ouverture/clôture, selon la manière dont il étend ou non l'espace d'expériences et de situations, relativement à ces trois champs, un tiers-lieu est plus ou moins susceptible de créer une dynamique innovante, à nulle autre comparable.

Il importe cependant de se rappeler que l'innovation, sociale, technologique, économique, territoriale, n'est pas, ne sera jamais le fait d'un dispositif institutionnel (institutionnalisé), quel qu'il soit. Le dispositif naît toujours de l'innovation et non l'inverse, de façon plus ou moins détournée, en suivant un circuit court ou long, parfois jalonné de luttes, d'une pratique individuelle ou micro-collective, ancrée localement et déterminée par un contexte historique. Il suffit de se rappeler que la sécurité sociale est née des Caisses de secours que les ouvriers, d'initiative, avaient créées pour subvenir aux besoins des familles de leurs camarades malades. Et l'institutionnalisation (multiple : sécurité sociale, mutuelles, etc.) n'a pas éradiqué la pratique.

Aujourd'hui encore, des très petits collectifs (notamment au sein de la communauté issue de l'immigration marocaine) organisent un système de cagnotte dont l'objectif est le soutien mutuel et la mécanique simplissime : un apport de chacun, mensuel et fixé par avance, et une redistribution régulière du contenu de la cagnotte à une personne du groupe, à tour de rôle (ou selon l'urgence d'un besoin).

Les tiers-lieux offrent (ou se construisent comme) une opportunité de développement et de mise en scène à de l'innovation qui est déjà là, active dans les réseaux, dans l'économie informelle, dans des pratiques sociales qui s'inventent hors du champ de vision institutionnel ou entrepreneurial, et souvent contre lui. Pour résister. Et instituer de nouveaux modes de faire ensemble, de vivre ensemble, d'être ensemble. Plus ou moins.

Typiquement, ce sont des lieux de passage, et nous laissons le soin aux sociologues, aux urbanistes, aux psychologues, d'imaginer tout le poids et le monde de significations que ce terme de « passage » emporte avec lui. Mais y a-t-il meilleur terme pour penser les transformations sociétales auxquelles chacun fait aujourd'hui face ?

Les Pouvoirs publics tentés de mettre en œuvre ce concept dans leurs politiques, ont tout intérêt à prendre d'emblée en compte la nécessaire informalité de la notion, son polymorphisme, ses identités plurielles, qui se bricolent à partir de pratiques de terrain. Des pratiques qui ne se reconnaissent pas ou plus dans les institutions (les entreprises, les associations, les organismes publics, etc.), et se mobilisent autrement pour agir sur le monde.

ROGER BURTON,

JUIN 2016

SOURCES ET RESSOURCES

C'est pas compliqué : comprendre les Tiers-lieux, vidéo produite par la ville de Grenoble.

Balaï Christine, *Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité*. In « Pratiques culturelles à Paris à l'horizon 2030 », Mairie de Paris, 2011.

Bazin Hugues, « *Les figures du tiers espace : contre-espace, tiers paysage, tiers lieu* », intervention au symposium « Art et développement Humain », Armentières, octobre 2013.

Besson Raphaël, *Le paradigme des tiers-lieux*, 30 juin 2014.

Burret Antoine, *Démocratiser les tiers-lieux*, Multitudes, 2013/1 n°52, p.89-97.

Burret Antoine, *Etude exploratoire des tiers-lieux comme dispositif d'incubation libre et ouvert de projet*, Association internationale de Management stratégique, 2014

Burton Roger, *Du tiers-lieu au tiers-temps et au tiers-travail*, Ed. en ligne, www.smartbe.be, juillet 2016.

Chapignac Pierre, *Le tiers-lieu, moteur de la créativité*, site de Zone mutante, février 2012.

Eychenne Fabien, *Fab Lab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle*, FYP Editions, collection « La fabrique des possibles », 2012.

Genoud Patrick et Alexis Moeckli, *Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité*, SEES, Revue économique et sociale, n°2, juin 2010,

Liefoghe Christine, *Tiers-lieux, coworking spaces et fab labs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives*, POPSU, 2013

Moriset Bruno, *Créer les nouveaux lieux de la ville créative. Les espaces de coworking*, avril 2014.

Oldenburg, Ray. *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts and How They Get You through the Day*. New York: Paragon House, 1989.

Marianne Rauche, *La Brussels Art Factory, L'expérience d'une friche culturelle*, Bruxelles, novembre 2013, Ed. en ligne www.smartbe.be